



©UNICEF Canada/2010/Sri Utami

C'est le moment

de nous faire
ENTENDRE!

Invitez votre députée ou député à votre école pour célébrer la Journée nationale de l'enfant

QUI?

Une invitation lancée aux membres du Parlement (députés et députées), tous partis confondus, et à toutes les écoles, d'un bout à l'autre du pays.

QUOI?

Une célébration de la Journée nationale de l'enfant et l'occasion pour les députées et les députés d'écouter ce que les enfants et les jeunes de leur circonscription ont à dire.

QUAND?

Une visite d'une heure d'une députée ou d'un député dans une école de sa circonscription au cours de la semaine du 7 au 11 novembre.

OÙ?

À une école primaire ou secondaire se trouvant dans la circonscription de la députée ou du député participant.

POURQUOI?

Pour célébrer la Journée nationale de l'enfant et écouter le point de vue des plus jeunes citoyennes et citoyens du Canada « en amenant le Parlement » jusqu'à eux.

COMMENT?

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour savoir comment amener les députés, les députées et les écoles à prendre part à cette formidable initiative, communiquez avec UNICEF Canada en écrivant à policy@unicef.ca ou en téléphonant au **416 482-4444, poste 8848**.

À PROPOS DE L'UNICEF

L'UNICEF a sauvé la vie d'un plus grand nombre d'enfants que tout autre organisme humanitaire. Nous travaillons sans relâche afin de venir en aide aux enfants et à leur famille, et faisons tout ce qui est nécessaire pour assurer la survie de chaque enfant. Nous fournissons des soins de santé et des vaccins, apportons des secours d'urgence, donnons accès à de l'eau potable et à de la nourriture, et offrons ainsi une sécurité alimentaire, de même qu'un accès à l'éducation, et bien plus encore.

Entièrement tributaire de contributions volontaires, l'UNICEF vient en aide aux enfants sans égard à leur origine ethnique, leur religion ou leur opinion politique. En tant que membre des Nations Unies, l'UNICEF est présent dans 190 pays, soit plus de pays que n'importe quel autre organisme. Notre persévérance et notre portée sont sans égales : **nous sommes déterminés à assurer la survie de chaque enfant, où qu'il soit!**

Pour en apprendre davantage, visitez le unicef.ca.

Invitez votre députée ou député à votre école

pour célébrer la Journée nationale de l'enfant

À PROPOS DE LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

La Journée nationale de l'enfant est célébrée partout au Canada depuis l'adoption, en 1993, de la Loi sur la journée de l'enfant en commémoration de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. La date coïncide avec celle de la Journée mondiale de l'enfance, proclamée en 1954 par l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'encourager tous les pays à instituer une journée d'échange mutuel et de compréhension entre les enfants, ainsi que des d'activités visant à promouvoir le bien-être des enfants du monde entier. Outre les programmes de promotion de la Journée nationale de l'enfant d'UNICEF Canada, cette journée est largement soulignée partout au Canada par des organisations de la société civile et les divers paliers gouvernementaux : phac-aspc.gc.ca/ncd-jne/index-fra.php.

À PROPOS DE L'INITIATIVE INVITEZ VOTRE DÉPUTÉ OU DÉPUTÉE À VOTRE ÉCOLE!

UNICEF Canada a lancé l'initiative Invitez votre député ou députée à votre école! en 2012, afin que les enfants puissent exprimer leurs opinions, leurs préoccupations et leurs intérêts, et ainsi obtenir l'attention du Parlement. Le lien qui existe entre les députées ou députés et leurs électeurs et électrices est à la base même de leurs fonctions. Engager la discussion avec les enfants et les jeunes, lesquels comptent généralement pour le quart de la population, permet de sous-tendre les décisions qui touchent ces groupes vulnérables n'ayant pas encore le droit de vote, et de faire progresser l'éducation civique des plus jeunes citoyennes et citoyens du Canada.

RESSOURCES POUR SUSCITER L'ENGAGEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

POUR LES PARLEMENTAIRES :

- *Guide de participation des enfants aux travaux du Parlement, Guide à l'usage des parlementaires* n° 18 – 2011, Union interparlementaire et UNICEF, ipu.org/PDF/publications/child-parl-f.pdf
- Observation générale n° 12, Le droit de l'enfant d'être entendu, Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2009) www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf

POUR LES ENFANTS : unicef.ca/fr/personnel-enseignant/article/a-propos-de-l-unicef

POUR LES JEUNES : unicef.ca/fr/get-involved-fr/article/collecte-de-fonds

POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT : unicef.ca/fr/lemondeenclasse et rightsrespectingschools.ca

EXEMPLE D'ORDRE DU JOUR

1. **Mot de bienvenue**
(5 minutes)
2. **Présentation du député ou de la députée**
(5 minutes)
3. **Mot du député ou de la députée**
(5 minutes)
4. **Période de questions et de réponses**
(40 minutes)
5. **Conclusion et remerciements**
(5 minutes)